

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 25 octobre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 12

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Alexis BONLEUX, Marielle BOVE, Emilie CARCENAC, Michel GAYRAUD, Emmanuelle LENTO, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Représentés: Pierre-Eric DEHAYE par Stéphane BOUSQUET

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Jean-Claude DEVAL, Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Marielle BOVE

Objet: DETERMINATION DUREE AMORTISSEMENT TRACTEUR - DE_2022_022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Il propose au Conseil Municipal d'amortir le tracteur acheté le 13 octobre 2022 pour un montant TTC de 15 900 euros ou HT 13 250 euros sur une durée de 4 à 8 ans.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'amortir le tracteur Solis immatriculé GJ-652-YE sur une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

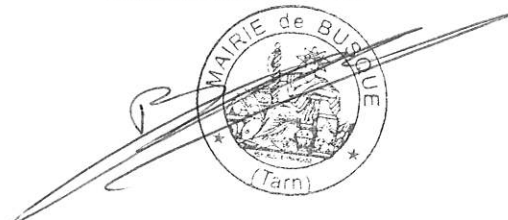
La secrétaire de séance
Marielle BOVÉ



Sous-Préfecture de CASTRES (TARN)
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
081-218100436-20221025-DE_2022_022-DE

Le Maire,

Bertrand BOUYSSIE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/10/2022
et publié ou notifié
le 28/10/2022